

Flamoval : le territoire de l'incinérateur s'agrandit, les opposants protestent

PUBLIÉ LE 30/09/2015

PAR MARIE JANSANA

Alors que Flamoval cherche à collecter plus de déchets à brûler, l'Association pour la santé des habitants s'exaspère de ne pas voir avancer un projet de reconversion de l'incinérateur.



Remonté, le président de l'Association pour la santé des habitants (APSH). « *On a l'impression qu'on nous mène en bacove* », s'insurge le docteur Philippe Richard. Alors que le syndicat mixte Flandre Morinie (SMFM) cherche à étendre sa zone de collecte de déchets, le président a convoqué la presse, hier.

Ce qui l'a fait bondir ? L'ordre du jour de la prochaine commission de suivi du site, en novembre : il y sera débattu de la demande de modification de l'arrêté préfectoral pour autoriser Flamoval à « *brûler des déchets industriels* ». « *Des entreprises autour de Saint-Omer seraient prêtes à apporter leurs déchets* », selon Bernard Debeugny, vice-président du SMFM, lors d'une réunion du SMICTOM des Flandres.

L'enjeu, rendre Flamoval rentable. Il brûle actuellement 81 000 tonnes par an quand il a été construit pour 92 000.

L'APSH voit d'un mauvais œil l'agrandissement de la zone couverte par le SMFM (syndicat mixte Lys Audomarois, le SMICTOM des Flandres, le SIROM Flandres Nord) : au 1er janvier 2014, 170 communes adhérentes. Et le SMICTOM des Flandres vient d'être rejoint par sept communes – toutefois leurs déchets seront enfouis jusqu'en 2020.

« L'arrêté, une protection »

« *On nous brandissait l'arrêté préfectoral comme une protection*, se souvient le président de l'APSH, *on nous disait : pas question d'aller chercher des déchets ailleurs que dans les 159 communes* (à l'origine, NDLR). *Mais un arrêté se modifie !* »

L'association a attaqué l'incinérateur au tribunal administratif pour son manque de valorisation énergétique. En parallèle, elle croit toujours à sa transformation en chaudière à bois ou à la fermeture totale. Mais elle s'agace de ne rien voir venir de la part du SMFM. « *Le président m'a dit qu'un budget pouvait être possiblement débloqué pour travailler à la reconversion* », indique le docteur Richard. L'association avait placé des espoirs dans le changement de bureau en 2014. « *Depuis dix-huit mois, on avait l'impression qu'on pourrait travailler sur l'arrêt et la reconversion mais ça n'a pas avancé d'un pouce. L'Audomarois est-il condamné à traiter tous les déchets qu'il peut y avoir dans la région pendant trente ans, et en payer le prix sanitaire et financier ?* »

Une étude sur la reconversion

Lors de la prochaine réunion du comité syndical, le 21 octobre, il sera proposé aux élus du SMFM de lancer une étude sur la reconversion de l'incinérateur, a annoncé hier soir François Decoster. L'étude portera « sur l'avenir de Flamoval et la possibilité de le faire évoluer vers une fonctionnalité différente, précise celui qui est également le président du SMFM. Le docteur Richard a soumis son projet à notre réflexion. Le bureau a jugé que cette option méritait d'être étudiée. »

En parallèle, indique-t-il, le SMFM cherche toujours des clients pour acheter la vapeur produite par Flamoval. Quant aux « déchets industriels », François Decoster ne s'avance pas sur le sujet, préférant indiquer que l'incinérateur peut profiter de « l'opportunité » de la baisse des déchets ménagers pour « répondre à d'autres besoins du territoire » qu'il faudra lister et vérifier la « compatibilité éventuelle ».